

**REGLEMENT DU VIDE-GRENIER DU 26 MAI 2024**

**1 – OBJET et LIEU**

Un vide-greniers est organisé par **PARTAGE REGION NANTAISE** le dimanche 26 mai au **Parc de la Bégraisière à Saint Herblain, entrée des exposants par l'allée Prosper Mérimée.**

**2 – HORAIRES**

Il se déroulera de 9 h à 18 h. Les exposants devront s'installer entre 7h30 et 9 h et retirer leurs installations entre 18 h et 19 h. Il sera remis un numéro d'inscription à chaque exposant autorisant l'accès d'un véhicule pendant ces plages horaires. Aucun véhicule d'exposant ne pourra stationner sur place pendant la vente au public, entre 9 h et 18 h. Pour des raisons de sécurité, les exposants s'engagent à rester jusqu'à la fin, sauf autorisation des organisateurs.

**3 – VENDEURS**

Les exposants participants au vide-greniers sont des particuliers majeurs ou des associations, à l'exclusion des professionnels.

**4 – OBJETS MIS EN VENTE**

Les objets mis en vente ne doivent pas avoir été fabriqués ou achetés pour l'occasion. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles, vente d'animaux, armes, nourriture, CD et jeux gravés (copies) produits inflammables...

**5 – INSCRIPTION**

Les exposants devront s'inscrire préalablement, soit lors des permanences qui se tiendront à cet effet, soit par courrier ou par internet( photocopie de la carte d'identité obligatoire). Une participation aux frais d'organisation de **12 €** par emplacement sera demandée au moment de l'inscription. Le nombre d'emplacements est limité à 100.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le vide grenier en cas de force majeure. Le règlement de 12 € ne pourra être remboursé en cas de non-participation ou en cas d'intempéries.

**6 – EMBLEMES**

Un emplacement délimité de 12 m2 (4m x 3m) sera attribué à chaque exposant qui devra le respecter strictement.

**Après la vente, chaque exposant devra laisser le terrain propre et débarrassé de tous les invendus et de tous autres matériels.**

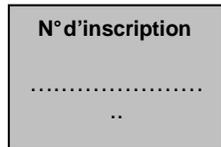
**7- CONTRAT**

**Chaque exposant accepte le présent règlement et s'engage à le respecter**

**VIDE-GRENIER**  
**Dimanche 26 mai 2024**  
**Parc de la Bégraisière SAINT HERBLAIN**

**ATTESTATION**

*(Document à remettre à l'organisateur)*



Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le.....à.....

Demeurant à :.....

.....

Téléphone :.....

Titulaire de la pièce d'identité (Joindre une photocopie recto/verso)

Nature et n°:.....

Délivrée par :.....

**Atteste sur l'honneur**

**- ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile,**

**-ne présenter que des objets personnels,**

**-avoir pris connaissance du règlement qui lui a été remis et l'accepter.**

Fait à ..... le.....

Signature :

*Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles L 321-1 à 321-8, R 633-1 à 633-5 et R 635-7 du Code Pénal.*